



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 4908

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les associations organisatrices d'événements hippiques, en particulier les sociétés de courses qui doivent faire à la baisse de fréquentation du public. Il lui demande s'il serait favorable à ramener au taux réduit le prélèvement de TVA effectué sur les entrées et recettes aux enjeux sur les hippodromes.

## Texte de la réponse

Les sociétés de courses doivent soumettre au taux normal de la TVA les recettes qu'elles perçoivent des spectateurs ainsi que le montant du prélèvement qui leur est attribué sur les enjeux. L'application du taux réduit de TVA aux opérations réalisées par les sociétés de courses n'apparaît pas comme une mesure prioritaire dans le contexte budgétaire actuel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4908

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3494

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 61